

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-66 en date du 08/12/2015 approuvant le montant de la participation 2016 des conjoints de moins de 60 ans au repas des aînés :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 08 Décembre 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 02 décembre 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

M. Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Présents : FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, LATOUR Christelle, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, DUBREUIL Marc, ALAMARGOT Sylvie, BERGER Thierry, HARGE Andrée, CASTANET Christine.

Représenté : DUFOUR Aurore procuration à FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le repas amical annuel des aînés est réservé aux personnes âgées de plus de soixante ans,

et après en avoir délibéré,

DECIDE que le tarif concernant les conjoints de moins de 60 ans participant au repas des aînés sera de 25,00 €, à compter de l'année 2016.

A La Geneytouse, le 09 Décembre 2015

Le Maire,

Alain FAUCHER

